

POL 1500-30
Introduction à l'administration publique

Chargée de cours : Stéphanie Viola-Plante
Bureau : A-3765
Tél.: 987-3000, poste 4442
Courriel : viola-plante.stephanie@uqam.ca
Heures de bureau: Sur rendez-vous

Descriptif du cours

L'administration publique comme champ d'analyse de la science politique. L'étude de l'administration et le rôle des sciences sociales. Place de l'administration publique dans la structure étatique. Rôles et modes d'intervention de l'administration publique. Notions de contrôle juridictionnel, statuts des personnels, relations de travail et processus budgétaires. Caractéristiques de l'administration publique (structure et modes de fonctionnement). Analyse des phénomènes de bureaucratie, technocratie, impact des institutions politiques, modes d'intervention des groupes de pressions, processus de décision. L'administration publique et les citoyens. Différences et similitudes entre administration publique et administration privée. Les grands débats de l'administration publique. Dans ce cours, l'étudiant se familiarisera avec les diverses publications gouvernementales, sur supports conventionnels et électroniques.

Objectifs du cours

À la fin de ce cours, l'étudiant- e devrait être en mesure:

- D'expliquer les concepts de base en administration publique;
- D'expliquer le rôle de l'administration publique au sein de l'État, dans le processus des politiques publiques, ainsi que dans l'interaction avec les groupes d'intérêts et les citoyens;
- De contribuer au développement d'une méthode d'analyse de l'actualité politico-administrative;
- D'habiliter au repérage des sources documentaires et autorités dans le domaine ;
- De donner un aperçu des tendances de l'évolution du domaine;
- D'appliquer ces connaissances théoriques à des cas.

Démarche pédagogique

Nous utiliserons, outre les exposés magistraux et la remise de travaux et d'examens, différentes activités pédagogiques qui permettront aux étudiants - es de mettre en pratique ce qu'ils -elles pensent avoir compris.

En ce sens, pour atteindre les objectifs mentionnés, les stratégies pédagogiques suivantes seront mises en œuvre :

- Exposés et discussions
- Exercices et/ou études de cas
- Travaux individuels et en équipe
- Étude des différentes sources d'informations
- Si possible, intervention de conférenciers

Une évaluation de la chargée de cours est prévue à la mi-session afin d'avoir le point de vue des étudiants-es sur l'enseignement et rectifier le tir, s'il y a lieu.

Matériel obligatoire

Mercier, Jean (2001), L'administration publique: de l'école classique au nouveau management public, Presses Université Laval, 518 pages.

Modes d'évaluation et échéances

Examen de mi-session en classe (individuel) Questions à choix de réponses et questions à développement L'examen porte sur les séances du 8 janvier 2014 au 12 février inclusivement.	19 février 2014	25%
Travail thématique de session (équipe)	19 mars 2014	30%
Journal de bord (individuel)	2 avril 2014	20%
Examen final en classe (individuel) Questions à choix de réponses et questions à développement L'examen porte sur les séances du 8 janvier 2014 au 9 avril 2014 inclusivement, donc sur toute la matière. Vous avez droit à vos notes de cours format papier, ainsi que le livre et les textes distribués.	16 avril 2014	25%

Les travaux remis en retard ne seront pas acceptés et se verront attribuer la note de 0. Cependant, il est possible de remettre les travaux après la date prévue, à la condition d'en informer l'enseignante par courriel (au plus tard la veille de la remise des travaux). Ce

courriel devra indiquer la raison du retard, ainsi qu'une nouvelle date de remise qui devra être approuvée par l'enseignante. Si l'étudiant-e ou l'équipe de travail ne respectent pas cette nouvelle date, il/elle obtiendra la note de 0.

À l'exception des examens en classe (présence obligatoire), les travaux doivent être présentés en vertu des règles de présentation du département de science politique. Les étudiants-es devront respecter les règles méthodologiques sur les citations, notes de bas de page, bibliographie, etc. En ce sens, il est fortement conseillé de vous procurer le Guide méthodologique en vente au Centre Paolo Freire (A-3645).

IMPORTANT

Toute tentative de plagiat ou de fraude sera référée sans préavis au Comité de discipline de la Faculté de science politique et droit.

Critères d'évaluation

Travail thématique

Consignes

Le travail thématique vise à effectuer une analyse d'une grande question relative aux principes et enjeux de l'administration publique et touche l'ensemble des objectifs pédagogiques propres au cours.

Deux questions vous seront proposées. Il s'agira de discuter de la problématique qui s'y trouve esquissée en intégrant des notions pertinentes vues dans le cadre du cours de manière argumentée, en faisant montre de rigueur, de souci des nuances et d'esprit de synthèse. Vous devrez utiliser des documents obligatoires, mais également intégrer trois autres références pertinentes à votre travail. Votre texte doit être d'une longueur de 5 à 10 pages et rédigé à 1 1/2 interligne.

Critères de correction

1. Le **fond** (clarté, cohérence, structure du sujet, esprit de synthèse, richesse des sources bibliographiques et des références) 12,5 points
2. La **réflexion** (arguments, faits, données, capacité d'analyse) 12, 5 points
4. La **forme** (style, orthographe, présentation matérielle) 5 points

Journal de bord

Consignes

La constitution d'un journal de bord amène l'étudiant-e à intégrer les notions apprises dans une réflexion personnelle basée sur des éléments d'informations pertinents.

Au fil des semaines, l'étudiant-e choisit dix thèmes abordés dans le cadre du cours. Pour chaque thème, l'étudiant recueille un élément d'information (article de journal, article scientifique, document de travail, etc.) qui suscite sa réflexion. L'étudiant-e commente chaque élément d'information dans un texte d'environ 300 mots en faisant ressortir les liens qui existent entre cet élément d'information, le thème abordé, la problématique du cours et son expérience personnelle.

Critères de correction

1. Le **fond** (clarté, cohérence, structure du sujet, esprit de synthèse, richesse des sources bibliographiques et des références) 9 points
2. La **réflexion** (arguments, faits, données, capacité d'analyse) 9 points
4. La **forme** (style, orthographe, présentation matérielle) 2 points

Programme de la session

Séances	Contenu
8 janvier 2014	Présentation détaillée du plan de cours Présentation des évaluations et de leurs critères de correction Exercice d'introduction
Première partie: Qu'est-ce que l'administration publique?	
15 janvier 2014	Étudier et définir l'administration publique
22 janvier et 29 janvier 2014	Les institutions de la gouvernance et l'organisation administrative
5 février 2014	La haute fonction publique et ses rapports avec le politique La fonction publique
12 février 2014	Les contrôles que subissent les administrations publiques Synthèse
19 février 2014	Examen de mi-session

Séances	Contenu
2ième partie: Le cycle des politiques publiques	
5 mars 2014	Définir les politiques publiques Mise à l'agenda et formulation des politiques publiques
12 mars 2014	Prise de décision et mise en œuvre des politiques publiques
19 mars 2014	Évaluation des politiques publiques Synthèse
3ième partie: Les enjeux	
26 mars 2014	L'administration, les citoyens, les groupes
2 avril 2014	L'administration publique : du modèle traditionnel à la Nouvelle Gestion Publique
9 avril 2014	L'éthique en administration publique Synthèse
16 avril 2014	Examen final

Bibliographie

Allison, Graham T. et Philip D. ZELIKOW (1999), *Essence of Decision: Explaining the Cuban Missile Crisis*, New York, Addison Wesley Longman, 416 p.

Anderson, James E. (2000), *Public policy-making*, New York, Holt Rinehart and Winston, 200p.

Auby, Jean-François (1996), *Management public. Introduction générale*, Paris, Édition Dalloz, 118 p.

Barzelay, Michael (1992), *Breaking Through Bureaucracy: A New Vision for Managing in Government*, Berkeley, University of California Press, 237 p.

Bourgault, Jacques, Maurice Demers et Cynthia Williams (1997), *Administration publique et management public: expériences canadiennes*, Québec, Publications du Québec, 430 p.

Bozeman, Barry (2000), *Bureaucracy and Red Tape*, Englewood Cliff, Prentice Hall, 210 p.

Crozier, Michel et Erhard Friedberg (1992), *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 500 p.

- Dunn, William N. (2004), *Public policy analysis*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 510 p.
- Dye, Thomas R. (1976), *Policy Analysis: What governments do, why they do it and what difference it makes*, Tuscaloosa, University of Alabama Press, 122 p.
- Gow, J.I., M. Barette, S. Dion, et M. Fortmann (1992), *Introduction à l'administration publique*, Montréal, Éditions Gaétan Morin, 322 p.
- Howlett Michael et M. Ramesh(2003), *Studying Public Policy Cycle and Policy Subsystems*, Toronto, Oxford University Press, 311 p.
- Kernaghan, K. et D. Siegel (1999), *Public administration in Canada*, Toronto, Methern, 4e édition, 706 p.
- Kingdon, John W. (1995), *Agendas, Alternatives and Public Policies*, New York, Harper Collins, 254 p.
- Lemieux, Vincent (2002), *L'étude des politiques publiques*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 184 p.
- Mintzberg Henri et Bourgault, Jacques (2000), *Manager en public*, Toronto, Université Toronto, 189 p.
- Peters, B. Guy et Donald J. Savoie (2001), *La gouvernance au XXIe siècle: revitaliser la fonction publique*, Centre canadien de gestion et Les Presses de l'Université Laval, 328 p.
- Pollitt, Christopher et Geert Boukaert(2000), *Public Management Reform*, Oxford, Oxford University Press, 314 p.
- Sabatier, Paul A. (1986), «Top-down and Bottom-up Approaches to Implementation Research», dans *Journal of Public Policy*, vol. 6, no 1, p.21-48.
- Simard, Carole et Bernier, Luc (1992), *L'administration publique*, Montréal, Boréal, 122 p.
- Tremblay, Manon, Réjean Pelletier (2009), *Le parlementarisme canadien*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 4e édition, 573 p.
- Tremblay, Pierre P. (1999), *L'État administrateur*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 423p.
- Rhodes, R. A. D. (1995), *Prime Minister, Cabinet, and Core Executive*, New York, St. Martin's Press, 364 p.
- Weber, Max (1971), *Économie et société*, traduit de l'allemand par Julien Freund, Paris, Plon.

LE CENTRE PAOLO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.9 Entente d'évaluation

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

6.9.3 Procédure Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoin.